

23.005 – Rapport de la commission «Péréquation et régions» chargée de l'étude de l'initiative géotopographique.

Intervention de Marinette Matthey au nom du groupe socialiste

Madame la Présidente, chers collègues,

Le groupe socialiste a pris connaissance du rapport 23.005 de la commission Péréquation et régions, qui a traité en quatre séances, de juin à août 2023, la question ardue de la répartition des quelque 22 millions de subsides fédéraux que le canton touche au titre de son relief jurassien.

L'initiative «Pour une juste répartition de la péréquation fédérale entre les communes», déposée en 2020, demandait que le 90 % de cette somme revienne aux communes, ce que l'État ne pouvait accepter.

Il a donc fait une nouvelle proposition, en gros, 50 % et pas 90 % et suppression de la ristourne aux communes de la taxe sur les huiles minérales, appelée familièrement «taxe auto». Cette proposition a été discutée avec l'Association des communes neuchâteloises» (ACN), en amont des travaux de la commission. Les initiant·es ont aussi été sollicité·es de manière informelle pour donner leur avis sur ce contreprojet.

Quand les travaux de la commission (pour rappel, suspendus en 2021) ont repris en juin 2023, elle a successivement entendu les voix de l'exécutif, des initiant·es et de l'ACN. Elle a cherché ensuite le meilleur compromis en fonction des intérêts divergents, ceux de l'État versus ceux des communes et ceux des communes entre elles.

Le groupe socialiste salue les travaux de la commission, qui ont été menés efficacement, en collaboration avec les services, et qui ont permis d'aboutir à une solution approuvée à la quasi-unanimité de ses membres (2 abstentions).

Au final, le canton est prié de débourser 1.4 million de plus que ce qu'il proposait dans son contreprojet, soit 11.8 millions plutôt que 10.4. Certes, le chef des finances a fait la grimace, mais ne s'est pas formellement opposé à la remise dans le pot de la taxe auto, dont il envisageait dans un premier temps de supprimer les 3 % restitués aux communes, comme je l'ai mentionné juste avant.

La solution proposée par la commission favorise les communes d'altitude, autrement dit, elle fait appel à la solidarité entre les communes du Bas et du Haut du canton en matière de management de la neige et du gel.

La répartition des 10.4 millions est donc différente de celle proposée par le contreprojet du Conseil d'État, mais aussi du projet négocié avec l'ACN, comme le résume limpidement le tableau 1 de la page 2 du rapport.

Oui, proportionnellement, les communes du Haut toucheront davantage, ce qui va dans le sens des revendications de l'initiative, mais toutes les communes toucheront plus que maintenant.

Le groupe socialiste apprécie également le travail de suivi mené par la commission qui a pris le soin de consulter à la fois l'ACN et les représentantes du groupe des initiantes pour connaître leur réaction face au projet de la commission.

Le but de la commission était de parvenir à un accord qui aboutisse au retrait de l'initiative de 2020, considérée par tous les partis comme dangereuse pour la cohésion cantonale. Le rapport montre qu'elle a tout fait pour y parvenir, mais la balle est maintenant dans le camp des initiant·es.

Après s'être assuré que le contreprojet direct du Conseil d'État amendé ne devenait pas caduc en cas de retrait de l'initiative, mais qu'il serait, en cas d'acceptation par notre parlement, soumis au référendum facultatif, le groupe socialiste adopte à l'unanimité les propositions de la commission.

Il accepte les deux projets (décret et loi), et la proposition de classement de la motion 19.124, qui demandait de revenir sur les critères de la compensation des effets géotopographiques, mais aussi sur ceux de la répartition de l'impôt des frontaliers.

Merci de votre attention.

Pour le groupe socialiste, Marinette Matthey